Envoyé en préfecture le 20/05/2021
Reçu en préfecture le 20/05/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20210518-CP_20210518_021-DE

Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
EUSKAL HIRIGUNE Elkargoa

Publié le 20/05/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 18 MAI 2021

OJ N° 021 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.
Projet d'interconnexion de secours d'eau potable de la côte basque. Acquisition de la parcelle cadastrée section AI n°1012 à Bidart, en vue de l'implantation de la future station de surpression d'eau.

Date de la convocation : 12 mai 2021
Nombre de conseillers en exercice : 73
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :
ALDANA-DOUAT Eneko ; ALZURI Emmanuel ; ARAMENDI Philippe ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BOUR Alexandra ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre (à compter de l'OJ N°02) ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno ; CARRIQUE Renée ; CASCINO Maud (à compter de l'OJ N°02) ; CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°08 et jusqu'à l'OJ N°36) ; CURUTCHARRY Antton (jusqu'à l'OJ N° 33) ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; DEQUEKER Valérie (à compter de l'OJ N°10) ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETCHEVERRY Pello; ETXELEKU Peio ; FONTAINE Arnaud ; FOURNIER Jean-Louis ; GASTAMBIDE Arño ; GONZALEZ Francis (à compter de l'OJ N°12) ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IHIDOY Sébastien ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACOSTE Xavier ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LASSERRE Marie ; LAUQUÉ Christine ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MASSONDO Charles ; MILLET-BARBÉ Christian ; NADAUD Anne-Marie ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°10) ; OLIVE Claude ; PARGADE Isabelle ; ROQUES Marie-Josée ; SAMANOS Laurence ; SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°22) ; UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°12 et jusqu'à l'OJ N°21).

ABSENTS OU EXCUSES :
ALLEMAN Olivier ; AROSTEGUY Maider ; BACH Fabrice-Sébastien ; CHAZOUILLERES Edouard ; DURRUTY Sylvie ; INCHAUSPÉ Laurent ; IRIGOYEN Jean-François ; KAYSER Mathieu ; LACASSAGNE Alain ; MIALOCQ Marie-Josée ; QUIHILLALT Pierre ; SANSBERRO Thierry.

PROCURATIONS :
ALLEMAN Olivier à ERREMUNDEGUY Joseba ; AROSTEGUY Maider a donné procuration CASCINO Maud (à compter de l'OJ N°27) ; CHAZOUILLERES Edouard à DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; INCHAUSPÉ Laurent à LACOSTE Xavier ; IRIGOYEN Jean-François à ETCHEVERRY Pello ; MIALOCQ Marie-Josée à FOURNIER Jean-Louis (à compter de l'OJ N°12).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : Vote à main levée

Envoyé en préfecture le 20/05/2021
Reçu en préfecture le 20/05/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20210518-CP_20210518_021-DE

OJ N° 021 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.
Projet d'interconnexion de secours d'eau potable de la côte basque. Acquisition de la parcelle cadastrée section AI n°1012 à Bidart, en vue de l'implantation de la future station de surpression d'eau.

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE

Mes chers collègues,

La Communauté d'Agglomération Pays Basque, compétente en matière d'eau potable, souhaite acquérir une parcelle située en zone agricole au Plan Local d'Urbanisme de Bidart, cadastrée section AI n°1012, d'une contenance de 449 m², appartenant à Monsieur Fernand DUFAU, usufruitier, et Monsieur Pierre-Benjamin GRACIA, nu propriétaire. Cette parcelle permettra d'implanter, en partie, la future station de surpression d'eau potable indispensable au projet d'interconnexion de secours d'eau potable entre le nord et le sud de la côte basque.

La Communauté d'Agglomération s'est accordée avec les propriétaires sur un prix de 0,57 € HT/m², soit 255,93 € HT (prix établi au regard de la décision du 28 septembre 2020 portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2019 du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation).

Il est à noter qu'une somme de 1 746,61 € sera par ailleurs versée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque aux propriétaires au titre d'indemnité de perte d'activité agricole.

Messieurs Fernand DUFAU et Pierre-Benjamin GRACIA conditionnent la cession de cette parcelle à la réalisation d'une canalisation publique d'assainissement aux marges de leur propriété, qui fera l'objet, sous la forme d'une décision du Président de la Communauté d'Agglomération, d'une servitude de passage, dont les contours restent à préciser.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Prendre toutes décisions relatives aux acquisitions de biens immobiliers, intégrant ou non tous droits réels » ;

Considérant que la valeur vénale du bien est inférieure au seuil de 180 000 €, l'estimation de France Domaines n'est pas requise ;

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section AI n°1012, située à Bidart, d'une contenance de 449 m², appartenant à Monsieur Fernand DUFAU, usufruitier, et Monsieur Pierre-Benjamin GRACIA, nu propriétaire, ou toute société amenée à s'y substituer ;
- accepter cette acquisition au prix de 0,57 € HT/m², soit 255,93 € HT (valeur vénale) ;
- accepter le versement d'une indemnité de 1 746,61 € aux propriétaires, au titre de perte d'activité agricole sur la parcelle ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte authentique, aux charges et conditions qu'il jugera convenables, ainsi que tous documents nécessaires à l'aboutissement de l'acquisition.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budget annexes Eau potable Gestion directe et Eau potable Gestion déléguée. Chapitre 21 – Nature 2111.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 20/05/2021
Reçu en préfecture le 20/05/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20210518-CP_20210518_021-DE

Pour : 66
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Signé électroniquement par : Remi Bochard
Date de signature : 20/05/2021
Qualité : Directeur général des services